

Ministère de l'Agro-Industrie et de la Sécurité Alimentaire
National Agricultural Products Regulatory Office (NAPRO)

AVIS IMPORTANT

VENTE DE VIANDE DE CERF

Le Ministère de l'Agro-Industrie et de la Sécurité Alimentaire tient à informer les opérateurs et le public en général que la vente de viande de cerf est réglementée par le National Agricultural Products Regulatory Office (NAPRO).

Pour assurer un produit sain à la consommation, seuls les détenteurs d'un permis pour opérer dans les locaux approuvés par le NAPRO, sont autorisés à vendre de la viande de cerf.

Les contrevenants risquent une amende allant jusqu'à Rs 25 000 et une peine d'emprisonnement ne dépassant pas deux ans.

Le public est prié d'acheter la viande de cerf auprès des opérateurs qui sont détenteurs d'un permis en bonne et due forme, délivré par NAPRO.

NAPRO

MOAIFS

Tel : 4678041

02 Juin 2022